

Le conseil de la nuit s'organise curieusement

La ville a établi un document qui organise le Conseil de la Nuit :

- Séance plénière : tous les membres des groupes de travail y sont conviés. Ils sont représentants des professionnels de la nuit (syndicats ou associations), des riverains (Réseau "Vivre Paris !" et Action Barbès, des collectivités locales (élus d'arrondissement, région et autres), des préfetures de région et de police, des usagers de la nuit (Clément Rousseau) et les Pierrots de la Nuit. Elle s'est réunie en novembre dernier et se réunira fin juin.
- Groupes de travail : même type de composition. La 1^{ère} réunion a eu lieu. Une seconde est prévue en mai ou début juin. Il ne s'agit pas, comme on le pensait de discuter dans le détail de ce que l'on pourrait faire (cf le 1^{er} CR du groupe tranquillité publique réuni le 11 février). Manifestement, s'il doit être décidé quelque chose, ce n'est pas dans ces groupes. Nous ne savons pas vraiment en quoi consistera la 2^{ème} réunion prévue début juin.
- Comité de pilotage. Le règlement du Conseil de la Nuit établi par la ville a donné à ce comité les véritables pouvoirs : il a pour mission de sélectionner les propositions d'action qui seront mises en œuvre en matière de vie parisienne nocturne et d'ensuite veiller à leur application.

Mais le règlement de la ville ne précisait pas la composition de ce comité de pilotage, prévoyant seulement qu'il comporterait « des représentants des groupes de travail ». Ce manque de précision n'est guère compatible avec la transparence qui devrait présider à la démarche de concertation annoncée par la ville. Ce qui est d'autant moins rassurant pour le Réseau "Vivre Paris !" que, dans aucun groupe de travail pour l'instant, l'impératif de protéger le sommeil et le repos des riverains n'a été clairement consacré par la Ville comme une véritable priorité dans sa politique sur la nuit parisienne. Ce pourquoi, notre CR du groupe tranquillité publique a demandé à faire partie du comité de pilotage. En réponse, la Ville a fait savoir, par l'intermédiaire de M. Charlois : « Le comité de pilotage est composé exclusivement de représentants des institutions impliquées : Ville de Paris, Préfecture de Police, Préfecture de Région, Conseil Régional. Les co-animateurs des groupes de travail (les agents des directions de la Ville impliqués) participeront à la réunion du Comité pour présenter les actions proposées par les groupes ».

Réseau "Vivre Paris!" – 24/03/2015